

Concerne : compte-rendu de la réunion du 19 juin sur l'avenir de l'avenue du Préau

Madame, Monsieur

Une réunion publique organisée à l'initiative du bourgmestre Vincent De Wolf, en charge de la participation citoyenne, concernant les futurs aménagements de l'avenue du Préau s'est tenue le 19 juin dernier. Nous vous remercions pour votre présence à cette rencontre créant un échange entre les habitants et les services communaux afin d'enrichir le projet. Tous n'ont pas pu y participer et de nombreuses questions ont été posées. Cet avis a pour but de les informer sur les renseignements qui ont été communiqués pendant cette réunion.

Rappelons que le réaménagement de cette avenue fait suite à un diagnostic en marchant réalisé le 30 mars 2022. Il avait mis en lumière diverses problématiques de stationnement illégal, outre des constatations effectuées par le service travaux et la police locale. Ainsi, ce réaménagement permettra de sécuriser l'accès à l'avenue au moyen d'un trottoir traversant, permettant une différence de niveau avec la Chaussée de Wavre. Ceci favorisera aussi les rencontres entre voisins. De plus, l'avenue sera verdurisée, grâce à l'utilisation ponctuelle de deux types de revêtement perméable et à la plantation de 6 arbres haute-tige, plusieurs dizaines d'arbustes et plantes vivaces. Bien que des inquiétudes soient apparues quant à l'entretien de la verdure, la commune assure qu'il sera effectué deux fois par an près de l'impasse avec taille des bambous.

Parlons ensuite des aménagements urbains. Une nouvelle poubelle sera placée à proximité de la Ludothèque. De plus, le service de signalisation a placé un panneau, au début de l'impasse, indiquant le numéro de police des habitations présentes à destination de la poste et des livreurs. Par ailleurs, les bancs en béton prévus dans le projet, seront déplaçables, à l'image de ce qui a été réalisé sur la place du Rinsdelle.

En ce qui concerne la mobilité et le stationnement, il avait été convenu qu'une place de parking supplémentaire apparaîtrait. Malheureusement, après étude de la question, il n'est pas réglementaire de matérialiser cette place. Au niveau de la mobilité douce, des arceaux vélos abrités feront leur apparition sous forme de « fiets port », cependant il est incompatible d'installer une box vélo en raison de l'aménagement de plain-pied de la zone de rencontre.

Nous espérons que les aménagements ainsi réalisés en concertation avec les habitants permettront d'améliorer l'environnement de vie des habitants de l'avenue du Préau et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par ordonnance :

La secrétaire communale.

Annick PETIT

Le bourgmestre,

Vincent DE WOLF

